



Communiqué de presse « Océans et politique : comment l'Etat se voile la face »

*Assises Nationales de la Biodiversité : l'OFB et le MTES
s'assoient sur la protection des milieux marins ...
Ou quand les beaux discours sont confrontés à la réalité
vécue par les agents du service public de
l'Environnement.*



Brest, le 19 juin 2019

« Pour la deuxième année consécutive, l'Agence française pour la biodiversité co-organise l'événement, aux côtés des fondateurs historiques, IDEAL Connaissances et l'association Les Ecomaires ». Une bonne nouvelle : l'AFB a donc de l'argent pour financer l'évènement !

A première vue, l'océan n'est pas oublié car la deuxième table ronde, le premier jour des assises, lui est consacrée. Mais seule la question des plastiques dans l'océan est abordée, ensuite plus rien ! On retrouve bien la question « Quelle place pour la nature parmi les atouts des territoires et des façades maritimes ? » mais, si le titre est alléchant, on constate qu'on se cantonne au milieu terrestre. En regardant de plus près le programme, les mots « océan », « mer » ou « marin » n'apparaissent quasiment nulle part : on évoquera donc les milieux marins pendant à peine une heure sur les 3 jours que dureront ces assises nationales. La biodiversité en France s'arrêterait-elle au littoral ?

Cette piètre prise en compte des enjeux et spécificités marines est à l'image de la vision et des moyens déployés par l'Etat pour la préservation de mers françaises. A commencer par l'organisation des missions liées au domaine marin dans le futur Office français de la biodiversité, qui sera créé par la loi probablement promulguée en juillet. La préfiguration se fait à marche forcée car le gouvernement Macron veut SA loi au plus vite, suivie d'une fusion effective de l'AFB et de l'ONCFS (Office français de la chasse et de la faune sauvage) au 1^{er} janvier 2020. Guidée seulement par une logique de décentralisation et de réduction des moyens, sans la moindre évaluation de l'efficacité, l'organisation de l'OFB va porter le coup fatal à tous les efforts engagés par les pouvoirs publics depuis le lancement du Grenelle de la Mer il y a dix ans.

Une agence reconnue

Pendant près de 10 ans, de 2007 à 2016, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) est intervenue dans l'évaluation, la protection et la gestion des écosystèmes marins. Répondant à des obligations nationales, européennes, internationales, elle a mené un travail de qualité reconnu par les acteurs économiques (Cluster maritime), organismes scientifiques (universités, CNRS, etc...), services de l'Etat, parlementaires (cf. rapport sénatorial), associations, organisations socio-professionnelles. Son organisation était adaptée à la gouvernance spécifique du domaine marin et propice à l'intégration des politiques maritimes. Son action s'appuyait sur des agents spécialisés sur la mer et mettait en avant l'innovation et la concertation avec toutes les parties prenantes. A la création de l'AFB en janvier 2017, l'AAMP apparaissait comme un outil qui avait fait les preuves de son utilité et de son efficacité. Mais les moyens humains et budgétaires étaient, le nombre de missions croissant très vite, de plus en plus insuffisants.

Une situation actuelle critique

Avec la création de l'AFB début 2017, le maintien d'un axe mer, promis « royalement » début 2014, disparaît de l'organigramme. On assiste à un premier éclatement des équipes et des prises de décisions, ainsi qu'à une réduction des moyens humains frappant en premier lieu les contrats précaires. Les conditions de travail deviennent très vite difficiles (les cas de problèmes psycho-professionnels se multiplient) ; réaliser des projets, monter des programmes devient un épuisant sport de combat. Le poids de la technostructure de Vincennes, siège de l'AFB, apparaît comme un frein à des actions qui jusque là se déroulaient sans trop de problème. La mer n'est visiblement plus une priorité pour le Directeur général, Christophe Aubel, issu de l'association Humanité & Biodiversité. Le Comité national « mer et littoral » (CNML) s'en inquiète depuis la lecture du contrat d'objectifs de l'AFB et a dénoncé notamment la place marginale accordée à la gestion des aires marines protégées.

Des agents en surchauffe

En corollaire, les moyens consacrés par l'AFB aux milieux marins sont dramatiquement insuffisants :

- L'AAMP a été chargée de mettre en place le réseau Natura 2000 en mer, ce qu'elle a accompli dans les délais malgré des effectifs très contraints. Aujourd'hui, 220 sites Natura 2000 sont désignés et passent progressivement en phase opérationnelle, mais avec seulement une dizaine de postes permanents au total à l'AFB pour les gérer ou les animer. La France risque ainsi de lourdes sanctions financières de la part de la Communauté Européenne si le rapportage de ses engagements pour Natura 2000 en mer est jugé insuffisant.
- La gestion des parcs naturels marins (PNM) : seuls trois PNM (Iroise, Golfe du Lion et Mayotte) sur neuf ont une équipe technique complétée a minima (15 à 20 chargés de mission et agents de terrain) ; tous les autres PNM manquent cruellement d'agents (seulement 5 à 10 postes permanents sont affectés à chaque parc, contre 30 postes initialement prévus).
- Dans les Outre-mers, les carences de moyens sont encore plus criantes : en Martinique l'équipe du PNM travaille à la rédaction du plan de gestion dans des locaux étriqués et insalubres, avec un réseau informatique installé très tardivement. Partout en Outre-mer (antennes et PNM), l'AFB abuse largement des volontaires du service civique (VSC) et stagiaires, ce qui a pour conséquence un incessant renouvellement des agents, interdisant toute montée en compétences et consolidation de leur expertise.

Pour palier à l'insuffisance des moyens sur des missions pérennes, l'AFB développe des projets financés par l'Europe et assurés par des contrats précaires. Par exemple, le projet MARHA d'une durée de 8 ans s'inscrit dans cette démarche. Mais pour ne pas permettre au personnel embauché de passer en CDI, leur contrat de travail ne dépasse pas 5 ans ... loin de faciliter l'élaboration, l'appropriation et la diffusion des démarches suivies et des résultats obtenus.

La direction connaît bien sûr tous ces problèmes et ... ne fait rien malgré de nombreuses alertes lancées par les représentants du personnel. Pour le DG de l'AFB, la mer ne sert que pour les discours, la communication et les photos.

L'OFB, chronique d'une désintégration annoncée

Le directeur de la préfiguration prétend que « la mer sera partout dans l'OFB », ce qui implique qu'elle ne sera nulle part en réalité, invisible pour les partenaires extérieurs, et soumise à la merci des arbitrages de directeurs régionaux qui auront bien d'autres priorités. On remplace un axe mer structuré par du saupoudrage d'agents dans dix-sept entités, dépendant de directions différentes pour lesquelles les missions sur le domaine terrestre prédominent largement.

Avec l'OFB, c'est le démantèlement des derniers vestiges du pôle mer issu de l'AAMP qui est programmé. Quelle est donc la justification de la structuration imposée (on n'ose pas dire « proposée ») par les préfigureurs de l'OFB, qui va à l'encontre de tout ce qui caractérise les écosystèmes marins ? Les préfigureurs ignorent-ils la Stratégie nationale « mer et littoral », les obligations nationales, les directives européennes et les conventions internationales ? Aucune explication rationnelle ne nous a jamais été fournie.

Alors, cette organisation sera-t-elle le produit du mécano délirant d'un préfigureur, pur administratif sans réelle compétence sur le domaine marin (chargé dernièrement de la réorganisation de l'archéologie préventive) ? Peut-être un peu. Mais la véritable justification de cette organisation est sans doute de satisfaire les consignes de Bercy, en anticipant les réductions d'effectifs déjà programmées pour les trois années à venir (127 postes à supprimer).

Le projet d'organigramme accorde beaucoup d'importance à la mobilisation de la société, mais oublie que le domaine marin relève essentiellement du pouvoir régalién de l'Etat et est quasi-intégralement hors de portée des acteurs du domaine terrestre. Sensibiliser les citoyens, les entreprises, les collectivités à la biodiversité comme vont le faire les Assises aujourd'hui, c'est une bonne chose. Mais au-delà des paroles de nos décideurs politiques, jusqu'aux promesses du chef de l'Etat de porter à 30% la superficie des espaces naturels protégés en mer, les actes ne suivent pas. La désintégration programmée de la composante marine de l'AFB et de son pôle « mer » en est un bon exemple.

Interpelé par des politiques, ainsi que par les ONG et les syndicats représentés au CNML sur la disparition programmée de la mer dans l'OFB, M. De Rugy n'a pas fourni de réponse. Nos interpellations, elles, ne cesseront pas ... et seront suivies de véritables actions si nécessaire.

Contacts :

CGT : Sylvain Michel (Brest) 06.45.69.96.25 – sgt@afbiodiversite.fr
Francis Combrouze (Paris) 06.43.60.53.72 - ufe.equipement@cgt.fr
FO : Fabrice Morizur (Brest) 06.78.39.57.09 – fo@afbiodiversite.fr
Zainil Nizaraly (Paris) 07.84.26.73.06 - znizaraly@feets-fo.fr